

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 26 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

|                       |   |                   |
|-----------------------|---|-------------------|
| Mme RISTERUCCI        | à | M. le Maire       |
| Mme DEBROAS           | à | M. CERVETTI       |
| Mme PERES             | à | Mme. LUCIANI      |
| M. BERNARDI           | à | Mme SUSINI        |
| Mme FIESCHI DI GRAZIA | à | Mme SUSINI-BIAGGI |
| M. ZUCARELLI          | à | M. PIERI          |
| Mme SAMPIERI          | à | M. CASASOPRANA    |

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice :           | 45 |
| Nombre de membres présents :              | 27 |
| Quorum :                                  | 23 |

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mars 2012

Délibération N°2012 / 84

**Ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au mois d'août.**

### **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Au mois d'août sur la ville d'Ajaccio, les disponibilités de places d'accueil concernant les enfants de moins de 4 ans se limitent aux 20 places proposées par le multi-accueil géré par la Caisse d'Allocations Familiales ; tous les autres établissements étant fermés.

Ainsi, durant cette période, des familles se retrouvent sans solution de garde pour leurs enfants.

Dans le cadre de sa politique Sociale et Familiale, afin de répondre aux besoins des familles, la municipalité souhaite ouvrir un de ses établissements au mois d'août pour une capacité de 20 places.

Son choix s'est porté sur le multi-accueil de Bodiccione.

Sur le plan du fonctionnement, afin de limiter les dépenses de personnel, la restauration sera assurée par les restaurants scolaires et l'entretien des locaux par une entreprise de nettoyage.

Le personnel :

- la Direction sera confiée aux directrices des structures municipales existantes qui assureront à tour de rôle la gestion de l'établissement.
- Une équipe de 6 agents est nécessaire pour assurer l'encadrement des enfants. Cette équipe sera composée pour partie, d'un personnel municipal qualifié et expérimenté (volontaire et ayant accepté de déplacer ces congés annuels) et pour partie d'un personnel dit « occasionnel », venant renforcer le personnel existant

**Au total, il faudra recruter du personnel pour une équivalence de 6 mois de travail (pour le renforcement de l'équipe du mois d'août ou pour assurer le remplacement personnel municipal qui aura déplacé ses congés)**

Le financement est constitué par les participations des familles et la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales. D'autre part, s'agissant de création de places supplémentaires pour l'accueil de jeunes enfants ce projet entre dans le Cadre du **Contrat Enfance Jeunesse** et bénéficiera d'une subvention complémentaire

Le comité technique paritaire dans sa séance du 31 janvier 2012, a émis un avis favorable à la reconduction du projet pour l'année 2012,

**CONSIDERANT** Que l'ouverture d'un établissement au mois d'août permet d'offrir aux familles des places supplémentaires en terme d'accueil de jeunes enfants :

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de créer des emplois budgétaires destinés à couvrir des besoins à caractère non permanent d'emplois occasionnels

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville,

### **Il est demandé au Conseil Municipal :**

**D'approuver** l'ouverture du multi-accueil de Bodiccione au mois d'août.

**De créer** 6 emplois mensuels budgétaires, à temps complet pouvant être pourvus par des agents non titulaires, (Motif invoqué : loi du 26/01/1984, Besoin occasionnel), répartis comme suit :

**6 adjoints d'animation** (temps complet, 35 heures, sans RTT)

Nature des fonctions : Assistant d'accueil Petite Enfance (réf 06/D/23 Répertoire des métiers du CNFPT)

Niveau de recrutement : CAP petite enfance minimum

Niveau de rémunération : **IB 297** (Agent social territorial de 2<sup>ème</sup> classe, 1er échelon)

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**où l'exposé de Mme PASQUALAGGI, Adjointe Déléguée,**  
**et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la commune

Vu la Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

Vu la Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales

Vu les décrets n° 2000\_762 du 1<sup>er</sup> août 2000 et n°2007-230 du 20 février 2007 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de Santé Publique

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire dans sa séance du 31 janvier 2012

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 mars 2012

**CONSIDERANT** que l'ouverture d'un établissement au mois d'août permet d'offrir aux familles des places supplémentaires en terme d'accueil de jeunes enfants :

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de créer des emplois budgétaires destinés à couvrir des besoins à caractère non permanent d'emplois occasionnels

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville,

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- L'ouverture du multi-accueil de Bodiccione au mois d'août.
- La création de 6 emplois mensuels budgétaires, à temps complet pouvant être pourvus par des agents non titulaires, (Motif invoqué : loi du 26/01/1984, Besoin occasionnel), répartis comme suit :

**6 adjoints d'animation** (temps complet, 35 heures, sans RTT)

Nature des fonctions : Assistant d'accueil Petite Enfance (réf 06/D/23 Répertoire des métiers du CNFPT)

Niveau de recrutement : CAP petite enfance minimum

Niveau de rémunération : **IB 297** (Agent social territorial de 2<sup>ème</sup> classe, 1er échelon)

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBÉRÉ À AJACCIO le** jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

02A-212000046-20120826-2012\_84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2012

POUR EXTRAIRE CONFORME

